



Amougou Belinga a été placé sous mandat de dépôt à la prison principale de Kondengui.

En effet, le tribunal militaire a été cette nuit le théâtre les auditions des personnes soupçonnées dans le meurtre de Martinez Zogo.

C'est autour de 6 heures du matin que le juge d'instruction de cette juridictions spécialisée a décidé de placer sous mandat dépôt Jean Pierre Amougou Belinga. L'homme d'affaire est inculpé de « complicité de torture par aide ».

L'information a été confirmée dans un communiqué publié ce jour par Inès Arielle Zamo Belinga, Chef de Division de la Communication du Groupe l'Anecdote dont Jean-Pierre Amougou Belinga est le PDG.

Communiqué

Nous portons à l'attention de l'opinion publique nationale et internationale qu'après avoir passé 25 jours en détention au Service Central de recherches Judiciaires, le Président du Groupe l'Anecdote Monsieur Jean Pierre Amougou Belinga a été placé sous Mandat de dépôt ce 04 mars 2023 , à la prison principale de Kondengui. Ceci est

intervenue après son passage devant le juge d'Instruction, au Tribunal Militaire. Il y est placé pour « complicité de torture par aide ». Nous vous informons en outre que les collaborateurs du Président qui étaient encore détenus ont été tous libérés. A ce stade, nous voulons remercier tous ceux qui, de près ou de loin nous ont soutenus et continuent de nous soutenir dans cette épreuve ô combien lourde. Les avocats prennent le relai. Le Chef de Division de la Communication Groupe. Inès Arielle Zamo Belinga.
